

**DATE :** Le 16 juin 2023

**N° 2023-12**

**CATÉGORIE :** ASSURANCE

**À :** Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, conseillers, agents généraux et comptes nationaux

**OBJET :** Accès à nos spécialistes de l'équipe de Planification fiscale et successorale et planification de la retraite maintenant offert pour les cas à capital élevé comportant une prime annuelle de 10 000 \$ ou plus

Afin que plus de conseillers et de conseillères bénéficient de la valeur ajoutée des services offerts par notre équipe de Planification fiscale et successorale et planification de la retraite, nous sommes heureux d'annoncer que nous avons réduit le montant minimal de la prime annuelle pour accéder au soutien pour les cas à capital élevé : ce seuil est passé de 25 000 \$ à 10 000 \$.

**Quelle est la nature du soutien offert par l'équipe de Planification fiscale et successorale et planification de la retraite?**

Les conseillers et conseillères admissibles aux consultations de cas auront droit à une rencontre d'une heure afin de discuter du cas, à du soutien dans le cadre du processus d'appréciation des risques, à du soutien pour la préparation du dossier financier, au besoin, et à une rencontre avec le comptable ou l'avocat du client ou de la cliente, au besoin. Il ne s'agit que des exemples de quelques-uns des avantages offerts par l'équipe de Planification fiscale et successorale et planification de la retraite de l'Empire Vie.

**Quels sont les changements apportés au service de soutien pour les cas à capital élevé?**

Il existe maintenant deux paliers d'admissibilité pour les **cas à capital élevé** :

**Palier 1** : Toute proposition de **10 000 \$ ou plus en prime annuelle**, quelle que soit la production du conseiller ou de la conseillère, donnera droit au soutien de l'équipe de Planification fiscale et successorale et planification de la retraite.

**Palier 2** : Toute proposition de **25 000 \$ ou plus en prime annuelle** donnera droit au soutien de l'équipe de Planification fiscale et successorale et planification de la retraite, ainsi qu'au traitement préférentiel de la proposition et à l'accès direct à l'équipe d'appréciation des risques. Des mises à jour personnelles sur le dossier seront transmises au conseiller ou à la conseillère et au directeur ou à la directrice de comptes de l'Empire Vie.

**Comment demander du soutien pour un cas à capital élevé?**

Les conseillers et conseillères qui veulent demander du soutien pour les cas à capital élevé selon les paliers décrits ci-dessus doivent communiquer avec leur directeur ou directrice de comptes, qui transmettra la requête à l'équipe de Planification fiscale et successorale et planification de la retraite.

Veuillez fournir autant de détails que possible à l'équipe de direction de comptes afin que nous puissions vous offrir le service optimal dans votre cas particulier.

**En quoi consiste le changement?**

Le soutien pour les cas à capital élevé sera maintenant uniquement basé sur la prime annuelle du cas, et non sur le montant de protection. Auparavant, le soutien pour les cas à capital élevé exigeait une protection de 5 000 000 \$ et une prime annuelle de 25 000 \$ ou plus. Désormais, les conseillers et conseillères ont accès à l'équipe de Planification fiscale et successorale et planification de la retraite à compter d'une prime annuelle de 10 000 \$.

**Avantages opérationnels**

Si votre cas est admissible au soutien pour les cas à capital élevé, vous méritez un traitement d'exception. Veuillez consulter les documents ci-joints pour connaître la liste complète des avantages offerts selon la catégorie d'admissibilité à laquelle appartient votre cas.

**Compétence**

**Vicky Liargovas,**  
Gestionnaire, Développement des affaires, Marketing, Marchés individuels